

PLAN D'ACTION COMMUN

POUR UNE

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU SPECTACLE VIVANT

ENGAGEMENTS · PROPOSITIONS · PRÉCONISATIONS

ASTP
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN
DU THÉÂTRE PRIVÉ


FEDELIMA
Fédération des Lieux
de Musiques Actuelles


FEVIS
Fédération des Ensembles
Vocaux et
Instrumentaux
Spécialisés


**LES FORCES
MUSICALES**


**FRANCE
FESTIVALS**

**FUTURS
COMPOSÉS**
RÉSEAU NATIONAL
DE LA CRÉATION
MUSICALE


prodis


**PRO
FEM
DTM**

**LA SCÈNE
INDÉPENDANTE**
SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRENEURS
DU SPECTACLE

sma
Syndicat des Musiques Actuelles

smc
syndicat français
des **compositrices**
et **compositeurs** de
musique **contemporaine**

SYNDICAT NATIONAL DES
SNSP
SCÈNES PUBLIQUES

synavi
syndicat national
des arts vivants

ARVIVA
-ARTS VIVANTS -ARTS DURABLES

JANVIER 2024

ÉDITO

NOUS,

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, FÉDÉRATIONS ET RÉSEAUX DU SPECTACLE VIVANT



Nous, organisations professionnelles, fédérations et réseaux du spectacle vivant public et privé, toutes esthétiques et économies confondues, représentant 4000 structures, établissements, entreprises et artistes-auteur·ices, avons décidé d'une **coopération durable** pour mettre en œuvre plus efficacement la transformation écologique et penser ensemble les évolutions systémiques nécessaires.

Conformément à l'engagement pris début 2023, nous **avons construit et déployé ensemble une formation à destination des directions** de nos structures adhérentes, signe de notre volonté de sensibiliser massivement nos membres aux enjeux de la transformation écologique. Nous nous sommes également investis tout au long de l'année dans la **définition d'une stratégie commune pour accélérer la transformation du spectacle vivant**. Nous avons mobilisé le temps et les ressources nécessaires à ce travail coopératif, et avons impliqué nos salarié·e-s et adhérent·e-s dans 5 groupes thématiques.

Plutôt que de viser l'exhaustivité, nous avons choisi de nous concentrer sur des thématiques identifiées fin 2022 comme celles sur lesquelles nos organisations ont la capacité d'agir de façon conjointe : **Formation, Politiques culturelles et leurs financements, Travail et emploi, Informations et outils, et Mobilités**. Pour chaque thématique, nous avons identifié des engagements à concrétiser collectivement dès 2024, et des préconisations sur les travaux complémentaires à partager avec l'ensemble du secteur.

Notre proposition est désormais prête à être mise en commun, et surtout, mise en œuvre. Au-delà des nouveaux engagements que nous y prenons, ce plan d'action dynamique est conçu pour être débattu et réévalué au fil des années, en fonction des avancées collectives et des ajustements dictés par la réalité des crises à venir.

Pour contribuer à la transformation écologique du secteur, **nous nous engageons à** :

- Recenser les formations existantes et les rendre plus visibles et accessibles
- Contribuer à rendre obligatoire la formation des directions des structures du spectacle vivant
- Recenser et analyser les pratiques d'éco-conditionnalité
- Tenir une position partagée sur les adaptations espérées des dispositifs de politiques publiques
- Mieux diffuser auprès de nos adhérent-e-s les informations adaptées à leurs défis de transition
- Encourager et accompagner nos adhérent-e-s à la mise en place de modalités contractuelles engagées
- Mutualiser des postes d'éco-conseiller-ère-s entre nos organisations
- Construire une position partagée en matière de mobilités culturelles

Et à continuer de pérenniser cette collaboration étroite entamée à la fin de l'année 2022 pour permettre la réalisation de ces engagements. Ce plan d'action donne lieu à un **dialogue continu entre nos organisations sur les défis écologiques**, créant ainsi les conditions d'une coopération qui pourra dépasser le cadre initié par ARVIVA pour irriguer d'autres espaces.

AVONS DÉCIDÉ D'UNE COOPÉRATION DURABLE POUR
METTRE EN ŒUVRE PLUS EFFICACEMENT LA
TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET PENSER ENSEMBLE
LES ÉVOLUTIONS SYSTÉMIQUES NÉCESSAIRES.

SOMMAIRE

P.6 INTRODUCTION : CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

P.7 FORMATION

P.9 ENGAGEMENTS

- **Recenser les formations existantes et les rendre plus visibles et accessibles**
En s'appuyant sur les états des lieux existants, compléter et diffuser un recensement des formations initiales et continues pour une pratique soutenable de tous les métiers du spectacle vivant, et identifier auprès de nos adhérent-e-s les manques et les freins
- **Contribuer à rendre obligatoire la formation des directions de structures du spectacle vivant**
Plaider pour l'éco-conditionnalité de l'accès aux aides publiques des structures à la formation de leurs directions

P.11 PRÉCONISATIONS

- **Mieux financer les formations liées à la transition écologique**
Contribuer à la pérennisation et à l'élargissement des financements des formations liées à la transition du secteur
- **Produire des formations nouvelles pour répondre aux besoins non couverts**
Soutenir la production et l'implémentation de nouveaux contenus et formats adaptés aux différents métiers

P.13 POLITIQUES CULTURELLES ET LEURS FINANCEMENTS

P.15 ENGAGEMENTS

- **Recenser les pratiques d'éco-conditionnalité existantes**
Réaliser un état des lieux des critères d'éco-responsabilité déjà mis en place pour identifier les points de vigilance et dispositifs vertueux
- **Construire une position partagée sur les adaptations espérées des dispositifs de politiques publiques**
Construire une position partagée en matière d'adaptation et de développement des politiques culturelles et de leurs financements pour permettre la transformation écologique du secteur

P.17 PRÉCONISATION

- **Rendre lisibles les financements existants**
Encourager la production et mise à disposition des structures d'un diagnostic de l'existant des financements publics de la transition écologique

P.19 INFORMATIONS ET OUTILS

P.21 ENGAGEMENTS

- **Mieux diffuser auprès de nos adhérent·e·s les informations adaptées à leurs défis de transition**
Coordonner, organiser et diffuser une veille commune : régulière, accessible, et progressive dans son niveau de complexité
- **Encourager et accompagner nos adhérent·e·s à la mise en place de modalités contractuelles engagées**
Œuvrer à la mise en place de modalités contractuelles engagées auprès de nos adhérent·e·s pour favoriser le changement des pratiques

P.23 PRÉCONISATIONS

- **Tendre vers une harmonisation des outils**
Expérimenter collectivement les outils qui permettent de mesurer nos impacts ou d'accélérer la transition écologique pour viser une convergence sectorielle
- **Suivre la trajectoire de transition du secteur**
Commanditer une étude sur les pratiques et avancées du secteur sur les enjeux de transition écologique

P.24 TRAVAIL ET EMPLOI

P.26 ENGAGEMENT

- **Mutualiser des postes d'éco-conseiller·ère·s entre nos organisations**
Donner accès aux structures adhérentes à des professionnel·le·s qualifié·e·s pour accompagner leurs démarches de transition

P.27 PRÉCONISATIONS

- **Expérimenter de nouvelles organisations du travail**
Mener une expérimentation pour interroger l'impact des mutations liées à l'adaptation et l'atténuation sur les processus de travail (temps, organisation, qualité)
- **Intégrer la transition écologique à toutes les fiches métier**
Contribuer au « verdissement » de tous les métiers : adapter les fiches de postes et référentiels métiers aux enjeux d'atténuation et d'adaptation

P.28 MOBILITÉS

P.30 ENGAGEMENT

- **Construire une position partagée en matière de mobilité culturelle**
S'aligner sur des positions partagées et priorités communes en matière de mobilités culturelles

P.31 PRÉCONISATION

- **Établir un dialogue systématique avec les opérateurs de transport**
Contribuer au plaidoyer à l'échelle locale, nationale et européenne

INTRODUCTION : CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Ce document rend compte d'une collaboration fructueuse entre 14 réseaux, fédérations, et syndicats du spectacle vivant, unis par la volonté de s'engager sur la voie de la coopération pour œuvrer à la transformation écologique du secteur. Cette initiative découle d'un engagement pris il y a un an¹ (lors des BIS de Nantes en janvier 2023) par des organisations conscientes de l'importance de mener une action collective et durable.

Il est publié dans un contexte où le secteur doit effectuer un double travail :

- **réduire son impact** pour répondre à l'urgence climatique, sa dépendance aux énergies fossiles, et sa vulnérabilité aux risques associés en repensant ses modèles en profondeur ;
- **trouver sa place et sa juste contribution** dans une stratégie plus large de transformation de la société.

En ce sens, la **méthodologie adoptée qui place le « faire ensemble » à son centre est aussi importante que le résultat lui-même**. Il s'agit d'un choix politique, celui de l'apprentissage d'un nouveau modèle de fonctionnement à l'opposé de l'organisation verticale et concurrentielle traditionnelle.

Elle explique les partis pris de ce plan d'action et en éclaire le contenu, en particulier le choix des cinq thématiques et des engagements associés. C'est en construisant ensemble une vision partagée du présent et en définissant leur périmètre d'action commun que les organisations signataires ont pu sélectionner les **champs prioritaires à leur endroit**. C'est en prenant en compte leur position par rapport à leurs adhérent-e-s, et leur capacité à susciter des soutiens stratégiques et à activer des leviers politiques qu'ont été définis ces engagements.

Elle ouvre aussi la voie à une **mutualisation des moyens, des connaissances, et des lignes d'action, tout en reconnaissant et valorisant la diversité et la pluralité des parties prenantes**. Ce sont cinq groupes de travail ouverts aux salarié-e-s et adhérent-e-s des organisations professionnelles qui se sont réunis lors de cinq séances de travail entre juillet et novembre 2023 pour analyser chaque thématique et élaborer des mesures. Celles-ci ont ensuite été discutées, amendées et validées lors de plénières regroupant les directions et représentant-e-s de toutes les organisations participantes.

Cette méthodologie est inédite, comme l'est son livrable qui présente un diagnostic, des préconisations concrètes, ainsi que des suggestions de mise en œuvre collective. Il laisse aussi une trace d'une réflexion sectorielle assidue débutée il y a un an. Plutôt que d'imposer une stratégie exclusive et réservée aux seules organisations rédactrices, **son intention est de viser une mobilisation collective, de créer des synergies et des collaborations**. Plutôt que de livrer une parole sachante, **son intention est d'ouvrir le dialogue, tout en veillant à ce que ces discussions ne deviennent pas un prétexte conscient ou inconscient à l'inaction**.



1. <https://nuage.arviva.org/index.php/s/jmTBWN5Pdt595wz>

FORMATION

ENGAGEMENTS :

1. RECENSER LES FORMATIONS EXISTANTES ET LES RENDRE PLUS VISIBLES ET ACCESSIBLES
2. CONTRIBUER À RENDRE OBLIGATOIRE LA FORMATION DES DIRECTIONS DE STRUCTURES DU SPECTACLE VIVANT

PRÉCONISATIONS :

1. MIEUX FINANCER LES FORMATIONS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
2. PRODUIRE DES FORMATIONS NOUVELLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS NON COUVERTS

INTRODUCTION

La complexité des mutations à venir et leur caractère incertain exigent une approche collective et nuancée au sein de chaque organisation. Pourtant, beaucoup de professionnel-le-s perçoivent encore la transition écologique comme un domaine « à part » de leurs activités habituelles, et donc comme l'apanage d'expert-e-s dont les compétences seraient inaccessibles. Si une véritable technicité est en effet nécessaire par endroits, la prise en compte transversale des enjeux ne pourra s'effectuer qu'avec des acteur-ric-e-s se sentant capables et légitimes.

Nous avons identifié des freins de plusieurs ordres à l'appropriation par tous-tes des enjeux écologiques appliqués au secteur du spectacle :

→ **Disponibilité :**

- Dans la formation continue : les formations généralistes limitées à une approche d'éco-responsabilité s'en tiennent trop souvent au périmètre d'action direct des acteur-ric-e-s, sans questionner l'aspect systémique des impacts environnementaux. Les contenus doivent être pensés pour accompagner la transformation du secteur.
- Dans la formation initiale : même si le rapport Jouzel² a favorisé l'intégration de la transition écologique dans l'enseignement supérieur, le sujet est encore trop souvent traité comme un module annexe plutôt que comme un socle du projet pédagogique.

→ **Visibilité et lisibilité :** l'offre de formation existante n'est pas bien connue dans toute son étendue, et est peu lisible dans ses spécificités pour les professionnel-le-s susceptibles d'y recourir (compétences, cibles, modalités, certifications, financement, etc.).

→ **Accessibilité :** la diversité des structures et statuts professionnel-le-s engendre des inégalités d'accès à la formation, pas uniquement sur le plan financier.

A court terme, nous nous engageons donc à compléter les recensements de l'offre de formation existante, et à les rendre plus visibles tout en identifiant les manques (page 9). Nous sommes par ailleurs dès aujourd'hui favorables au conditionnement de l'accès aux aides publiques à la formation des directions des structures (page 10).

Par ailleurs, nous préconisons un travail collectif non limité à nos organisations sur les freins d'accessibilité (page 11) et souhaitons œuvrer à la conception de formations nouvelles et évolutives (page 11).

2. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/rapport-du-groupe-de-travail-enseigner-la-transition-cologique-dans-le-sup-rieur--13843.pdf>

ENGAGEMENTS

1. RECENSER LES FORMATIONS EXISTANTES ET LES RENDRE PLUS VISIBLES ET ACCESSIBLES

En s'appuyant sur les états des lieux existants, compléter et diffuser un recensement des formations initiales et continues pour une pratique soutenable de tous les métiers du spectacle vivant, et identifier auprès de nos adhérent-e-s les manques et les freins

Ce document de référence partagé à l'échelle du secteur permettra à chaque professionnel-le du spectacle de connaître et comprendre les formations pouvant lui apporter les compétences adaptées à son rôle et à ses responsabilités.

Nous souhaitons que ce diagnostic vienne nourrir notre compréhension commune des enjeux de formation et orienter nos actions.

DESCRIPTION

Nous veillerons à nous appuyer sur les travaux et cartographies existants (notamment celle du CNAM sortie en 2023³, et le volet "Formation" du Centre de ressources transition écologique de la Culture⁴), à agir de concert avec les opérateurs de compétences et au sein des instances dans lesquelles nous siégeons, et à consulter les organismes de formation et formateur-ric-e-s indépendant-e-s. L'objectif est de dresser un panorama clair et structuré de l'offre actuelle en prenant en compte des critères tels que le contenu, la durée, les acquis attendus, le prix et les modalités de financement, ou la répartition sur le territoire.

En parallèle, nous mènerons une enquête auprès de nos adhérent-e-s et des groupes de travail pour recueillir leurs besoins par métier, et comprendre les freins rencontrés ou ressentis. Ce travail permettra un regard critique sur l'offre existante : il s'agira de comprendre par exemple si certains modules thématiques sont

réellement manquants, seulement méconnus, ou inaccessibles.

Enfin, nous souhaitons diffuser largement l'état des lieux réalisé, à nos adhérent-e-s, mais aussi à toute la profession via les centres de ressources existants. L'ambition est de rendre public cet état des lieux dès la fin d'année 2024.

Nous nous appuyerons sur cette cartographie complète et structurée pour activer des leviers incitatifs auprès de nos adhérent-e-s et améliorer ainsi le recours aux formations. Nous communiquerons activement et plus précisément sur les formations existantes et pertinentes, via nos outils de communication interne et nos temps de rassemblement (infolettres, événements professionnels, assemblées générales, etc.), ou particuliers à nos situations (chartes d'adhésion, rappel des évolutions réglementaires, etc.).

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- Le travail d'état des lieux débutera au premier trimestre 2024.
- Il sera supervisé par un trinôme composé de salarié-e-s (ou adhérent-e-s) des organisations professionnelles signataires, qui fixera la méthodologie et le cadrage du projet.
- Une personne en mission courte sera chargée de réaliser les recherches pour la cartographie.
- L'organisation et la mise en forme de cette ressource sera pensée pour être claire, facilement transmissible (via différents sites ressources) et permettre une mise à jour collaborative.
- Concernant la formation initiale, il s'agira d'échanger avec des acteur-ric-e-s de l'enseignement supérieur, notamment ceux ayant amorcé un travail sur l'intégration de la transition écologique dans leurs programmes, et aussi d'étudier en profondeur les plaquettes pédagogiques pour qualifier les modules écologie.
- Concernant la formation continue, la mise en commun des formations à la transition

3. <https://cultureetcreationenmutations.fr/le-diagnostic/>

4. <https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Transition-ecologique/Centre-de-ressources-Transition-ecologique-de-la-Culture/Se-former>

connues par les organisations signataires et les opérateurs de compétences sera complétée par la sollicitation d'organismes de formation, formateur·rice·s indépendant·e·s.

- Pour le travail d'enquête auprès des adhérent·e·s de nos organisations : la récolte se fera d'une part via la diffusion d'un questionnaire (quantitatif), et d'autre part via des ateliers collectifs avec une entrée "métier" (qualitatif).
- Un comité de suivi coordonné par ARVIVA suivra l'avancée globale de ces travaux.
- Fin 2024, l'état des lieux sera diffusé largement, et partagé avec des partenaires ciblés pour travailler sur la suite des préconisations.

2. CONTRIBUER À RENDRE OBLIGATOIRE LA FORMATION DES DIRECTIONS DE STRUCTURES DU SPECTACLE VIVANT

Plaider pour l'éco-conditionnalité de l'accès aux aides publiques des structures à la formation de leurs directions

Les personnes en situation de direction ont le pouvoir d'impulser et de soutenir la transformation écologique en en faisant un axe stratégique et en favorisant la formation de leurs équipes. Or leur conscience des enjeux environnementaux pour le secteur et leur connaissance des outils et dispositifs existants est inégale. La généralisation de leur formation est urgente et indispensable.

A l'instar de ce qui existe sur les violences et harcèlements sexistes et sexuels depuis 2022, il est souhaitable de conditionner l'octroi d'aides publiques à la formation des directions aux enjeux de la transition écologique.

Nous avons développé et déployé en 2023 une journée de formation introductive pour toutes les directions de nos structures adhérentes. Elle a déjà profité à près de 300 directions fin 2023, et continuera à être déployée en 2024. Bien que la durée de cette formation reste courte au regard des compétences à acquérir, ce type de format léger nous semble particulièrement adapté à un premier conditionnement des aides.

DESCRIPTION

Nous nous engageons à porter dès à présent cette demande auprès des partenaires financeurs publics. L'objectif est que cette éco-conditionnalité soit appliquée par les principaux financeurs nationaux et territoriaux du secteur à l'horizon 2025, et que les dirigeant·e·s ayant suivi la formation que nous avons développée et déployée soient reconnu·e·s comme ayant déjà satisfait cette obligation.

Les modalités suivantes sous-tendent notre demande : un format de sensibilisation d'une journée, suivi par le·la représentant·e légal·e, ou toute personne ayant officiellement reçu une délégation de pouvoir, et sans obligation de mise à jour régulière dans un premier temps.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- Début 2024, le groupe de travail "Formation" qui s'est réuni tout au long de 2023 se retrouvera pour définir les modalités précises de ce plaidoyer.
- Les directions et représentant·e·s des organisations porteront ensuite cette position lors de rendez-vous spécifiques avec leurs partenaires financeurs.
- Les organisations siégeant dans des instances de décisions proposeront l'ajout à l'ordre du jour de ce sujet d'éco-conditionnalité à la formation.

LE MOT D'ARVIVA

Se montrer favorable à l'éco-conditionnalité des aides est un premier pas vers un passage essentiel au politique, mais celui-ci reste partiel puisque cette nouvelle norme toucherait peu les structures s'appuyant moins sur des financements publics ou parapublics.

L'étape suivante et plus ambitieuse pour s'assurer d'une formation de l'ensemble du secteur serait donc de passer par un levier réglementaire. Même si cette question n'a pas été traitée par ce groupe de travail, elle reste un levier à considérer dès que possible pour catalyser la montée en compétence du secteur face aux enjeux de la transition écologique.

PRÉCONISATIONS

1. MIEUX FINANCER LES FORMATIONS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Contribuer à la pérennisation et à l'élargissement des financements des formations liées à la transition du secteur

L'offre de formation peine à rencontrer une demande suffisante pour une montée en compétences massive du secteur - c'est l'un des constats du rapport du CNAM "Culture et création en mutations" (novembre 2023⁵). Les structures semblent connaître des difficultés à prioriser la formation à la transition écologique sur l'acquisition d'autres compétences.

La transition écologique doit être un socle commun : un-e professionnel-le souhaitant se former doit pouvoir le faire sans être confronté-e à des arbitrages financiers entre divers apprentissages essentiels.

Nous avons identifié plusieurs pistes pour pérenniser, rendre accessibles et élargir les financements des formations liées à la transition du secteur du spectacle :

- Le dialogue avec les opérateurs de compétences pour pérenniser la prise en charge des formations au-delà des plafonds employeurs doit être poursuivi.
- Les dispositifs de financements transversaux existants doivent être reconduits - *par exemple le Fonds National pour l'Emploi - Formation dont l'un des axes pour l'année 2023 était la transition écologique.*
- Si elle est déjà existante, l'offre de formations des opérateurs de compétences sur la transition écologique doit continuer à être enrichie avec toujours pour objectifs de multiplier les angles d'approche et de dépasser les enjeux d'outillage ; d'autant que l'inscription à leur catalogue simplifie les démarches de demande de prise en charge pour les professionnel-le-s.

Ouvrir des discussions et réflexions collectives et approfondies avec les ministères et partenaires sociaux appropriés nous semble donc essentiel.

PAR AILLEURS

Les organisations participantes ont choisi de mettre en avant les enjeux qui étaient les plus proches de leur champ d'action. Cela ne doit pas masquer d'autres problèmes liés aux financements de la formation.

Nous pouvons mentionner à titre d'exemple le fait que les intermittent-e-s ne peuvent parfois pas se former sur les enjeux de transition en raison du délai de carence de six mois imposé entre deux formations pour en obtenir le financement. Quelles réflexions lancer autour de la réduction - voire de la suppression - de ce délai pour les formations liées à la transition écologique ?

2. PRODUIRE DES FORMATIONS NOUVELLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS NON COUVERTS

Soutenir la production et l'implémentation de nouveaux contenus et formats adaptés aux différents métiers

L'état des lieux qui sera produit pour fin 2024 (> engagement 1), et son analyse critique permettront d'identifier les manques de l'offre actuelle.

Il sera alors important de pouvoir rapidement compléter l'offre de formation continue pour que chaque professionnel-le ait accès à des modules propres aux mutations qui le-la touchent.

Par ailleurs, et comme y invite le rapport Jouzel⁶, les organisations signataires ont rappelé l'importance de revoir les maquettes pédagogiques de toutes les formations initiales pour intégrer ou développer la prise en compte des enjeux de la transition écologique de manière globale et transversale.

Nous savons que de nouveaux enseignements spécifiques sont à prévoir, mais il s'agira aussi et surtout de proposer une adaptation des enseignements existants pour permettre un changement profond des organisations et des métiers. Il ne faudra donc pas s'en tenir au simple ajout de compétences "vertes" sur des métiers dont le socle des apprentissages pourrait demeurer inchangé.

5. <https://cultureetcreationenmutations.fr/le-diagnostic/>

6. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enseigner-la-transition-ecologique-dans-le-superieur-51505>

C'est en ce sens que le travail d'enquête réalisé en 2024 auprès des adhérent.e.s des organisations participantes (> engagement 1) prévoit notamment d'interroger la perception des besoins en compétences chez des professionnel.le.s récemment diplômé.e.s ayant reçu un enseignement à la transition écologique lors de leur formation initiale. Cela permettra d'évaluer la qualité et la pertinence de ces enseignements.

La production de nouveaux contenus repose surtout sur les acteur.rice.s existant.es de la formation. Nous nous plaçons en soutien et en partenaires pour le déploiement d'offres au plus proche des besoins réels. Nous prêterons une attention particulière à contribuer en portant une voix unifiée.

POLITIQUES CULTURELLES ET LEURS FINANCEMENTS

ENGAGEMENTS :

1. RECENSER LES PRATIQUES
D'ÉCO-CONDITIONNALITÉ EXISTANTES
2. CONSTRUIRE UNE POSITION PARTAGÉE SUR
LES ADAPTATIONS ESPÉRÉES DES DISPOSITIFS DE
POLITIQUES PUBLIQUES

PRÉCONISATION :

RENDRE LISIBLES LES FINANCEMENTS EXISTANTS

INTRODUCTION

Comme en témoigne le dynamisme de projets de transition collectifs comme ARVIVA⁷, R2D2⁸, STARTER⁹, ou encore le Lab Scénogrrrrraphie¹⁰ porté par le collectif Les Augures¹¹, de nombreux·ses professionnel·le·s du spectacle vivant sont engagé·e·s de manière croissante vers une compréhension et une réduction de leur impact environnemental. Pourtant, les acteur·rice·s ayant les ressources et la capacité économique d'agir restent minoritaires, et les professionnel·le·s en charge des démarches de transformation des structures souffrent d'un sentiment d'impuissance.

Pour ne laisser personne de côté et **permettre à l'ensemble des acteur·rice·s d'agir à un niveau ambitieux, le soutien des démarches de transformation écologique doit continuer de se développer**. Les politiques publiques sont essentielles : elles rendent possible la transition écologique du secteur, notamment en la finançant, permettent son institutionnalisation et la légitiment.

Nous avons pris acte de plusieurs enjeux liés aux politiques publiques et à leurs financements, en particulier :

- Celui de **pérenniser et développer de nouveaux financements publics affectés à la transition écologique**, en partant des besoins et blocages réels des structures quand il s'agit de financer un projet (notamment des expérimentations ou projets structurants pour le secteur), le fonctionnement (formation, temps de travail dédié à la coordination de la stratégie de transformation écologique...), ou les investissements (rénovation du bâti, investissement matériel, etc.).
- Le besoin d'accompagner les structures pour **faciliter l'accès à ces financements en apportant lisibilité** et aide à la mise en œuvre des démarches.
- La nécessaire **adaptation des dispositifs de soutien actuels** pour qu'ils cessent de freiner la transition :
 - en reconnaissant l'importance de financer le fonctionnement des structures au-delà des investissements et des appels à projets ;
 - en repensant les modalités d'attribution des aides et l'évaluation des projets qui privilégient souvent la quantité de spectacles créés et une diffusion déraisonnée (au détriment d'un temps de création/production permettant l'éco-conception des spectacles et des tournées) ;
 - en tendant vers une critérisation écologique juste des financements prenant en compte la diversité des situations et de l'accès aux aides.

Nous souhaitons **contribuer à la réflexion et soutenir l'élaboration de politiques culturelles en faveur de la transformation écologique qui soient justes et adaptées** aux typologies, contextes et particularités des acteur·rice·s concerné·e·s.

A court terme, nous nous engageons à recenser les pratiques d'éco-conditionnalité pour en faire une analyse critique et tendre vers une critérisation juste ([page 15](#)). Nous présenterons ensuite une position partagée sur les adaptations et développements des politiques publiques nécessaires ([page 16](#)).

Par ailleurs, nous préconisons la mise en place d'un travail collectif non limité à nos organisations pour rendre plus visibles et lisibles les financements mobilisables pour engager la transition écologique des structures via un panorama partagé à l'ensemble des professionnel·le·s du secteur ([page 18](#)).

7. <https://arviva.org>

8. <https://www.linkedin.com/company/collectifr2d2/>

9. <https://projetstarter.org>

10. <https://augures-lab-scenogrrrrraphie.notion.site/Pr-sentation-5f47d3a0594c48d1aec4e838d850edeb>

11. <https://augures-lab-scenogrrrrraphie.notion.site/Pr-sentation-5f47d3a0594c48d1aec4e838d850edeb>

ENGAGEMENTS

1. RECENSER LES PRATIQUES D'ÉCO-CONDITIONNALITÉ EXISTANTES

Réaliser un état des lieux des critères d'éco-responsabilité déjà mis en place pour identifier les points de vigilance et dispositifs vertueux

Le ministère de la Culture a annoncé dans son "Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture"¹² vouloir intégrer des indicateurs d'impact écologique choisis volontairement comme critères d'attribution des aides. Même si l'éco-conditionnalité des subventions reste minoritaire à ce jour, certains financeurs - à l'instar des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine - commencent à s'en saisir de façon diverse et non concertée, avec des effets encore imprévisibles.

Avant de se lancer dans une construction précipitée d'éco-conditionnalités restrictives, les autorités publiques doivent accompagner les acteur·rice·s à la transformation écologique, pour leur donner les moyens de s'engager.

Par ailleurs, si l'instauration progressive de critères d'éco-conditionnalité nous semble un levier pertinent pour permettre la transformation systémique du secteur, elle doit être construite en concertation avec les organisations représentatives des acteur·rice·s concerné·e·s pour proposer des mesures adaptées et garantir une cohérence d'ensemble. Elle doit aussi être considérée comme une mesure palliative pour répondre à l'urgence de la situation, mais ne doit pas masquer la nécessité d'entreprendre une refonte globale des critères.

Nous souhaitons contribuer à la réflexion et soutenir l'élaboration d'une critérisation juste et adaptée des financements et des dispositifs d'accompagnement associés.

DESCRIPTION

Nous commencerons par réaliser un état des lieux des critères d'éco-conditionnalité déjà mis en place. Nous veillerons à nous appuyer sur les travaux existants (par exemple ceux de Cyril Delfosse et du Bureau des Acclimatations¹³), et à collaborer avec les acteur·rice·s compétent·e·s et concerné·e·s : le ministère de la Culture et ses directions générales, les collectivités territoriales et leurs associations, l'Institut français, le CNM, ou encore les organismes observateurs des politiques culturelles par exemple.

L'objectif est de **dresser un panorama représentatif - mais non exhaustif - des pratiques d'éco-conditionnalité existantes.**

Plus précisément, nous incluons dans ce recensement l'**éco-conditionnalité** - soit l'ajout de critères environnementaux dans la sélection et l'appréciation des structures ou projets bénéficiaires des aides publiques - ainsi que l'**éco-bonification** - comme l'augmentation de l'aide ou la subvention perçue en fonction du respect de critères environnementaux. Nous accorderons une attention particulière aux modalités de mise en œuvre et en particulier aux **dispositifs d'accompagnement adossés à ces critères.**

Ce travail nous permettra d'adopter un point de vue critique et d'**analyser ces différentes expérimentations, ainsi que leurs effets sur les acteur·ice·s concerné·e·s.** L'objectif sera d'identifier des points de vigilance et bonnes pratiques, et d'ouvrir un dialogue avec les autorités publiques pour penser et construire progressivement ces dispositifs ensemble.

12. <https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Transition-ecologique/Guide-d-orientation-et-d-inspiration-pour-la-transition-ecologique-de-la-culture>

13. <https://bureaudesacclimatations.wordpress.com>

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- Le travail sur l'état des lieux des critères d'éco-conditionnalité débutera dès 2024.
- Il sera piloté par un trinôme composé de salarié-e-s des organisations professionnelles signataires qui en fixera le périmètre (échelle européenne, nationale et régionale).
- Il sera idéalement mené en collaboration avec des organismes observateurs des politiques culturelles et/ou des collectivités territoriales volontaires impliquées dans le réseau ARVIVA.
- Il s'agira en premier lieu d'organiser des rendez-vous avec des partenaires pour présenter la démarche et s'appuyer sur les travaux préexistants. Ces rendez-vous seront portés par ARVIVA et le trinôme référent.
- La récolte des données pour le diagnostic sera réalisée via :
 - un questionnaire court à destination des collectivités qui sera diffusé auprès des réseaux et des organisations signataires, en s'appuyant sur des associations comme la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC¹⁴) ou la Fédération nationale des directrices et directeurs des affaires culturelles (FNADAC¹⁵).
 - des sollicitations et entretiens qualitatifs auprès des adhérent-e-s.
- Le trinôme produira une synthèse des pratiques et en fera une analyse critique. Leurs recommandations serviront de base de travail pour l'engagement 2 : construire une position partagée en termes de politiques publiques (et leur financement) pour favoriser la transformation écologique du secteur.
- Un comité de suivi coordonné par ARVIVA suivra l'avancée globale de ces travaux.
- Fin 2024, l'état des lieux sera partagé avec des partenaires ciblés lors de rendez-vous spécifiques menés par ARVIVA.

ET ENSUITE

L'objectif est de tendre vers l'harmonisation des critères et de leurs modalités d'évaluation (comité, objectifs chiffrés) par typologies d'acteur-riche-s afin de ne pas pénaliser certain-e-s par rapport à d'autres ; et vers une répartition claire des rôles entre les financeurs afin de favoriser l'interopérabilité des dispositifs.

14. <https://www.fncc.fr>

15. <https://fnadac.fr>

La question des critères ne doit pas cacher d'autres enjeux importants qui n'apparaissent pas explicitement dans cette mesure, par exemple celui de la formation aux enjeux écologiques des agent-e-s et élu-e-s en charge de l'instruction des dossiers de demandes de financements, ou celui d'avoir une méthode d'évaluation commune de notre empreinte pour permettre une réduction chiffrée et alignée sur les engagements nationaux (Accords de Paris notamment).

2. CONSTRUIRE UNE POSITION PARTAGÉE SUR LES ADAPTATIONS ESPÉRÉES DES DISPOSITIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Construire une position partagée en matière d'adaptation et de développement des politiques culturelles et de leurs financements pour permettre la transformation écologique du secteur

S'il n'est pas aisé d'obtenir un consensus, nous voulons nous en donner les moyens. Il nous semble primordial d'investir un espace de dialogue dédié et d'adopter une méthodologie qui nous permette de viser une convergence de nos demandes.

Ce travail de concertation et de construction d'une position partagée sera entrepris dès 2024 pour s'articuler avec les espaces de concertations ponctuels ou permanents existants et permettre à celles et ceux d'entre nous qui y participent d'y porter une parole unifiée.

DESCRIPTION

Nous souhaitons faire état des priorités et propositions partagées par nos organisations en matière d'adaptation et de développement des politiques et financements publics pour permettre la transformation écologique du secteur.

Pour nourrir nos réflexions, nous prendrons appui sur l'état des lieux réalisé en engagement 1 sur les critères d'éco-responsabilité, et sur les travaux ayant permis d'identifier certains financements affectés à la transition - par exemple le volet "Financement" du centre de ressources transition

écologique de la culture¹⁶, le “Guide GALA de financements et de ressources” publié en 2020 par On The Move¹⁷, les travaux du CNM¹⁸ ou de la Scène Indépendante¹⁹ - pour en dégager les grandes typologies de financements.

Notre position partagée inclura des pistes de réponses aux différents enjeux listés en introduction de cette partie dédiée aux financements (page 14).

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Le travail de diagnostic sera réalisé par ARVIVA.

- Pour co-construire ces positions sur la base des diagnostics posés notamment grâce à l’engagement 1, **un atelier de travail sera organisé en 2024 avec les représentants et les directions** des organisations signataires.
- Pour enrichir la pensée d’une diversité de points de vue, les **salié·es et adhérent·e·s** ayant travaillé au sein des groupes de travail et des trinômes “politiques culturelles” seront invité·e·s à participer à cet atelier.
- Cet atelier sera co-construit par l’équipe d’ARVIVA et un·e **facilitateur·rice externe** qui en assurera l’animation.
- Le livrable souhaité prendra la forme d’un **document** regroupant les **priorités et recommandations partagées** par le rassemblement d’organisations professionnelles en matière d’adaptation des politiques publiques pour permettre la transformation écologique du secteur.
- Ce document sera **publié et diffusé** dans la presse.
- Les directions et représentant·es des organisations devront ensuite **présenter cette position et veiller à sa prise en compte** lors de rendez-vous spécifiques avec leurs partenaires publics et via leur participation aux instances de négociation.

16. <https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Transition-ecologique/Centre-de-ressources-Transition-ecologique-de-la-Culture/Financements>

17. <https://on-the-move.org/files/GALA%20Funding%20and%20Resources%20Guide%20français.pdf>

18. <https://cnm.fr/focus/transition-ecologique/>

19. <https://www.lasceneindependante.org>

PRÉCONISATION

RENDRE LISIBLES LES FINANCEMENTS EXISTANTS

Encourager la production et la mise à disposition des structures d'un diagnostic de l'existant des financements publics de la transition écologique

La complexité de la transition écologique en fait une problématique transversale au caractère multi-acteurs et multi-niveaux ; il est donc logique que son financement réponde aux mêmes caractéristiques, le rendant difficile à appréhender.

Si les opportunités et les solutions de financements sont de plus en plus nombreuses, elles demandent encore une technicité et un temps pour leur mobilisation dont manquent les structures du spectacle vivant. Chercher un accompagnement financier pour soutenir leurs initiatives de transition est encore perçu comme une démarche trop complexe : en fonction de la nature des financements recherchés, puisqu'il peut s'agir d'investissement (rénovation du bâti etc.) de projet ou de fonctionnement. Il s'agit de comprendre à quel échelon s'adresser (européen, national, régional, départemental, ...), de quel champ relève tel ou tel besoin (culture, transition écologique, énergie, emploi et formation, BTP...), et à quoi elles peuvent prétendre parmi les dispositifs existants (fonds nationaux, appels à projet, fiscalité et crédits d'impôts).

Tout en veillant à s'appuyer sur les travaux déjà évoqués et en nous rapprochant d'initiatives gouvernementales comme "Aides-territoires"²⁰ et "Mission transition écologique"²¹, nous souhaitons que soient rendus visibles et accessibles les dispositifs de soutien sur une plateforme dédiée.

Cette page pourrait rassembler et structurer ces informations dans le but de faire gagner du temps aux acteur·rice·s du spectacle, et de valoriser les dispositifs mis en place pour soutenir la transformation écologique.

Cette plateforme pourrait être nourrie collectivement via un outil de recensement des aides qui sera diffusé largement auprès des acteur·rice·s du spectacle vivant pour permettre une contribution autonome. Elle permettrait une prise en compte des différentes échelles

territoriales (régions, départements, métropoles, communautés de communes etc.).

Les réseaux, fédérations et syndicats signataires contribueront à la constitution de cette ressource commune grâce à leur position d'interface entre plusieurs milliers de structures adhérentes qui remontent les pratiques et connaissances du terrain et celle d'interlocuteur·rice·s privilégié·e·s des ministères, collectivités et autres partenaires financeurs.

20. <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

21. <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr>

INFORMATIONS ET OUTILS

ENGAGEMENTS :

1. MIEUX **DIFFUSER** AUPRÈS DE NOS ADHÉRENT·E·S LES INFORMATIONS ADAPTÉES À LEURS **DÉFIS DE TRANSITION**
2. ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER NOS ADHÉRENTS À **LA MISE EN PLACE DE MODALITÉS CONTRACTUELLES** ENGAGÉES

PRÉCONISATIONS :

1. TENDRE VERS UNE HARMONISATION DES OUTILS
2. SUIVRE LA TRAJECTOIRE DE TRANSITION DU SECTEUR

INTRODUCTION

Concevoir et mettre en œuvre la transformation écologique au sein d'une structure implique des changements techniques, organisationnels et humains qui nécessitent de remodeler en surface et en profondeur des pratiques professionnelles. Pour cela les professionnel·le·s doivent s'approprier de nouvelles connaissances et compétences sur des enjeux auxquels ils et elles n'ont pas été formé·e·s et qu'ils et elles maîtrisent peu. La consultation de ressources appropriées est alors précieuse : guides pratiques, boîtes à outils, veille réglementaire, études, démarches inspirantes...

Encore rares et éparses il y a quelques années, **ces ressources sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses** et se déclinent sous une grande diversité de formats et les sites ressources se multiplient (CNM²², sites des membres du réseau R2D2²³, STARTER²⁴, Centre de ressources Transition écologique du ministère de la Culture²⁵...).

Pourtant, le besoin de ressources et d'outils est encore régulièrement souligné par nos adhérent·e·s. Ils et elles peuvent manquer de connaissances sur les endroits où les trouver, de temps pour repérer celles répondant à leurs cas ou avec le format adapté, d'accompagnement pour s'en saisir... Nous identifions plusieurs besoins sur cette question :

- **centralisation et harmonisation** des ressources existantes pour en faciliter l'accès et la compréhension
- **accompagnement dans l'usage opérationnel** de ces ressources et la prise en main de ces outils
- **mise à jour** et création de nouvelles ressources pour cet enjeu en perpétuelle évolution

Face à ces constats, nous nous consacrerons à faciliter la création, le déploiement et l'appropriation de ressources pertinentes pour favoriser la mise en place de stratégies de transformation écologique, et une meilleure connaissance de l'empreinte environnementale du secteur. Nous souhaitons appuyer et faire connaître le travail déjà mené par des institutionnels, des structures privées, ou par des collectifs. En permettant la diffusion et l'appropriation des ressources et outils existants par nos adhérent·e·s, nos équipes et l'ensemble des professionnel·le·s du spectacle vivant (engagement 1), et en identifiant les besoins de création de nouveaux dispositifs, nous visons à soutenir et accélérer la montée en compétence et l'outillage de l'ensemble du secteur.

22. <https://cnm.fr/focus/transition-ecologique/>

23. <https://www.linkedin.com/company/collectifr2d2/>

24. <https://projetstarter.org>

25. <https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Transition-ecologique/Centre-de-ressources-Transition-ecologique-de-la-Culture>

ENGAGEMENTS

1. MIEUX DIFFUSER AUPRÈS DE NOS ADHÉRENT·E·S LES INFORMATIONS ADAPTÉES À LEURS DÉFIS DE TRANSITION

Coordonner, organiser et diffuser une veille commune : régulière, accessible et progressive dans son niveau de complexité

La veille sur les enjeux de transformation écologique pour le spectacle vivant est nécessaire pour permettre à nos équipes et adhérent·e·s d'en suivre l'évolution rapide et de sélectionner et analyser les ressources adaptées à chaque problématique. Le temps et les ressources humaines manquent aux professionnel·le·s pour assurer une veille efficace et exhaustive. Une coordination à l'échelle de nos organisations permettra de gagner en efficacité et de consacrer plus de temps à l'éditorialisation de la veille, pour permettre une meilleure appropriation par nos adhérent·e·s.

DESCRIPTION

Nous mettrons en place une veille commune sur les enjeux écologiques liés au spectacle vivant. Au-delà de la simple mise en commun, nous travaillerons à éditorialiser cette veille pour que les ressources soient explicitées et reliées à des problématiques concrètes. Ce travail d'analyse et de vulgarisation donnera lieu à une sélection pensée pour s'adresser aux professionnel·le·s du secteur, qui pourra être transmise par chacune de nos organisations à ses adhérent·e·s, au complet ou de manière partielle selon les spécificités.

Ce travail de coordination et d'éditorialisation permettra ainsi de mieux adapter les ressources aux besoins, aux profils et aux enjeux des professionnel·le·s. Il se nourrira notamment des sites ressources actifs, et visera à accroître leur consultation par nos adhérent·e·s (STARTER, Artcena, CNM, ministère de la Culture, etc).

Complété des retours de nos adhérent·e·s, ce traitement sera précieux pour identifier les carences par thématique et format, et émettre des préconisations pour la création de nouvelles ressources.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- Début 2024, les salarié·e·s de nos organisations mettront en commun la veille effectuée en interne sur les enjeux de transformation écologique. L'appui sur des centres de ressources existants facilitera cet engagement.
- Une attention particulière sera accordée à la sélection et l'éditorialisation des ressources à diffuser pour favoriser la montée en connaissances de nos adhérent·e·s. Cela pourra prendre la forme d'une publication régulière - type infolettre commune, dont la conception sera prise en charge par une personne dédiée encadrée par un comité de suivi constitué de quelques salarié·e·s adhérent·e·s de nos organisations.
- Une fois validée, chaque sélection de ressources sera transmise aux organisations qui organiseront librement les modalités de la diffusion de tout ou partie de son contenu.

2. ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER NOS ADHÉRENT·E·S À LA MISE EN PLACE DE MODALITÉS CONTRACTUELLES ENGAGÉES

Œuvrer à la mise en place de modalités contractuelles engagées auprès de nos adhérent·e·s pour favoriser le changement des pratiques

Les actions des un·e·s ne peuvent aboutir sans se déployer dans les interactions avec les autres : la compagnie avec le diffuseur, l'orchestre avec le festival, la salle avec le·a producteur·rice, et aussi chacun·e avec ses prestataires et fournisseurs. La transformation écologique sectorielle s'invente et se construit notamment dans ces espaces de relations et de négociations entre structures et avec leurs parties prenantes. Les dispositifs qui les formalisent peuvent permettre d'enclencher incitation ou contrainte et favoriser la transformation de pair à pair. Or ces dispositifs, comme les contrats, s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui ne laisse pas de place à l'expérimentation individuelle. Leur adaptation

nécessite des modèles et un accompagnement afin de respecter ce cadre.

Nos organisations, qui comprennent des juristes, peuvent contribuer à la conception et à la proposition de clauses contractuelles communes favorisant le changement des pratiques.

DESCRIPTION

Nous commencerons par mettre en commun l'existant. Une **bibliothèque commune sera constituée avec des modèles déjà expérimentés** par certain·e·s de nos adhérent·e·s, en s'inspirant par exemple du site *La clause verte*²⁶. Il s'agira notamment de recenser les clauses d'engagement écologique figurant dans les contrats et conventions de toute nature.

Une fois rassemblées, ces ressources seront analysées pour **rédigier des modèles utilisables** pour les différents types de structures que nous représentons, avec un tronc commun déclinable selon les réalités. Ceci afin de constituer un ensemble de recommandations juridiquement valides qui pourront être utilisées par nos adhérent·e·s pour favoriser l'engagement de leurs parties prenantes.

Pour faciliter l'utilisation de ces modèles et leur caractère opérationnel, nous développerons des **dispositifs d'accompagnement** (webinaires collectifs notamment) qui viseront à expliciter ces nouvelles modalités et à inciter nos adhérent·e·s à participer à leur diffusion. Dans un second temps, ces recommandations pourraient permettre de constituer des argumentaires mobilisables dans les négociations institutionnelles.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- Nous **rassemblerons dès 2024** les exemples "d'écologisation" des dispositifs de contractualisation.
- Cette base documentaire permettra à nos équipes juridiques de **consolider** des modèles pertinents et conformes.
- Pour les clauses qui nécessiteraient une expertise particulière, nous ferons appel à des avocat·e·s spécialisé·e·s.
- Ces modèles seront **diffusés à nos adhérent·e·s dès 2025**, accompagnés des ressources nécessaires à leur compréhension et utilisation.

26. <https://laclauseverte.fr/dimensions/environnemental/>

PRÉCONISATIONS

1. TENDRE VERS UNE HARMONISATION DES OUTILS

Expérimenter collectivement les outils qui permettent de mesurer nos impacts ou d'accélérer la transition écologique pour viser une convergence sectorielle

Nous observons le développement d'outils de nature et de modèle économique variés pour : l'évaluation d'empreinte environnementale (SEEDS²⁷, FAIRLY²⁸) et l'élaboration de diagnostics (Showatt²⁹), la mise en coopération (Cooprog³⁰) et le partage d'informations (Plateforme Augures Lab Scénogrrrraphie³¹). D'autres verront probablement le jour, encouragés notamment par des financements dédiés comme l'appel à projets "Alternatives Vertes".

Si nous nous réjouissons des initiatives visant à outiller les professionnel-le-s du spectacle vivant, nous pensons qu'il est important d'éviter leur surmultiplication et de veiller à leur harmonisation pour conserver une action efficace. Nous pensons en particulier aux outils d'évaluation d'empreinte environnementale, dont les données et résultats peuvent avoir des traductions concrètes en termes d'écologisation des politiques culturelles.

Afin de viser la rigueur scientifique et une évaluation juste de toutes les démarches de transformation, de favoriser une cohérence des politiques publiques, et de limiter la surcharge de travail au sein des équipes, nous appelons de nos vœux des logiques de convergence et d'harmonisation des outils.

Il nous paraît essentiel d'œuvrer à ce qu'ils soient conçus, construits et mis à jour dans une logique collaborative plutôt que concurrentielle, et selon des indicateurs communs qui rendent les données comparables, pour constituer à terme un référentiel et des objectifs de réductions d'impacts partagés.

2. SUIVRE LA TRAJECTOIRE DE TRANSITION DU SECTEUR

Commanditer une étude sur les pratiques et avancées du secteur sur les enjeux de transition écologique

Pour continuer de pousser la transformation en cours à l'échelle du secteur, et la penser de manière ambitieuse, nous devons pouvoir nous appuyer sur un état des lieux global des pratiques et avancées de notre secteur sur les enjeux de transition écologique.

Nous avons pris connaissance des divers projets et études déjà publiées ou en cours de réalisation pour augmenter la connaissance des impacts carbone du secteur : diagnostic environnemental DEMO³², étude AJC³³, rapport du Shift Project³⁴, projet Déclic³⁵, études commanditées par la DGCA, étude SEEDS³⁶... Nous nous réjouissons de leur nombre, et de disposer progressivement d'une analyse plus complète et plus fine des impacts carbone liés à nos activités. Mais ces études doivent rapidement être complétées par des analyses couvrant d'autres impacts environnementaux : biodiversité, eau, ressources... Nous pourrions y contribuer en mobilisant nos adhérent-e-s pour constituer des panels représentatifs.

Nous appelons à la constitution d'une étude plus générale nourrie de ces mesures d'empreinte, adossée à une analyse des changements des représentations et des pratiques des professionnel-le-s. Au-delà des données quantitatives, cette étude laissera une grande place au qualitatif afin de comprendre les logiques comportementales à l'œuvre.

Les enjeux écologiques engagent une transformation globale impliquant de prendre en compte des facteurs multiples, et en miroir un champ de conséquences multiples sur le secteur. Au-delà de l'état des lieux général, qui doit être réitéré régulièrement pour suivre notre trajectoire sectorielle, cette étude devra aussi identifier les besoins et blocages ralentissant cette évolution, et faire des recommandations.

27. <https://seeds.arviva.org/authentication>

28. <https://fairly.run/#accueil>

29. <https://showatt.fr/authentication>

30. <https://cooprog.eu/fr>

31. <https://augures-lab-scenogrrrrraphie.notion.site/Pr-sentation-5f47d3a0594c48d1aec4e838d850edeb>

32. <https://demo-europe.eu/site2019/wp-content/uploads/2020/10/Etude-DEMO-FR-A4-2.pdf>

33. <https://ajc-jazz.eu/etude-carbone/>

34. <https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/>

35. <https://declic-musiques.org/>

36. <https://arviva.org/seeds>

TRAVAIL ET EMPLOI

ENGAGEMENT :

MUTUALISER DES POSTES
D'ÉCO-CONSEILLER·ÈRES
ENTRE NOS ORGANISATIONS

PRÉCONISATIONS :

1. EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES ORGANISATIONS DU TRAVAIL
2. INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À TOUTES LES FICHES MÉTIER

INTRODUCTION

La transformation écologique impose un **changement profond des manières de travailler qui doit être anticipé et accompagné pour ne pas être subi**. Elle invite aussi à repenser le rôle de chacun-e à l'intérieur des organisations et du secteur, dans un contexte bousculé qu'analyse notamment la recherche-action d'Objectif 13 "Engagements des professionnel-le-s du spectacle vivant dans la transition écologique³⁷" (2023). Elle conduit à adapter voire à réinventer sur le vif nos actions et usages, participant consciemment ou non à **un changement progressif des métiers et à la naissance de fonctions nouvelles**.

En témoigne la multiplication (souhaitable !) des rôles "d'éco-conseiller-ère", "réfèrent-e développement durable", "chargé-e de transition écologique", apportant aux structures des compétences stratégiques (identification des impacts, construction de plans d'adaptation et de transformation, accompagnement au changement), et/ou techniques (éco-conception des œuvres, maîtrise des consommations des ressources et de l'énergie, refonte de la politique d'achats).

L'ensemble des compétences nécessaires à une transition juste doit pouvoir être accessible au plus grand nombre : c'est en ce sens que nous nous engageons à fournir au plus vite un accompagnement qualifié à nos adhérent-e-s (page 26). Nous proposons aussi la conduite d'une étude expérimentale sur les modes organisationnels alternatifs (page 27), possible source d'inspiration et de cadrage sur la répartition des compétences et responsabilités, et analysant les implications concrètes pour les travailleur-euse-s, métier par métier. Enfin, nous souhaitons contribuer à l'inscription des évolutions des métiers dans les textes réglementaires (page 27).

37. <https://www.reseauenscene.fr/telechargements/rapport-etude-web.pdf>

ENGAGEMENT

MUTUALISER DES POSTES D'ÉCO-CONSEILLER·ÈRE·S ENTRE NOS ORGANISATIONS

Donner accès aux structures adhérentes à des professionnel·le·s qualifié·e·s pour accompagner leurs démarches de transition

Si la formation de tous·tes est une nécessité (page 8), l'accompagnement des professionnel·le·s dans la mise en œuvre de leurs stratégies de transformation est également un besoin auquel nous souhaitons proposer des réponses.

DESCRIPTION

A l'instar des postes de juristes qui se sont généralisés dans nos organisations, nous engageons à accélérer le recrutement de personnes techniciennes de la transition écologique pour accompagner nos adhérent·e·s. Cet engagement est déjà concret pour plusieurs organisations signataires de ce document. Pour les autres - la majorité - la mutualisation des moyens financiers nécessaires à l'embauche pérenne de professionnel·le·s permettra d'accélérer sa mise en œuvre, et dégagera des co-bénéfices en termes de transversalité.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- Un groupe de travail sera constitué début 2024 pour définir les modalités de mutualisation des postes, et les implications budgétaires pour les organisations impliquées.
- Il réalisera également un questionnaire à l'attention des adhérent·e·s pour définir leurs attentes en terme d'accompagnement et s'appuiera sur les rapports produits par le CNAM "Culture et Création en mutations"³⁸ - novembre 2023, et par l'Afdas "Etude prospective sur l'évolution des modes de

vie et de consommation, en lien avec les évolutions sociétales et technologiques et leurs impacts sur les compétences professionnelles"³⁹ - mai 2022, ainsi que sur les retours des éco-conseiller·ère·s déjà en poste dans une organisation professionnelle pour affiner une fiche de poste type.

- L'embauche sur les postes créés est prévue en 2025, sous réserve de financements suffisants, et donnera lieu à une communication importante auprès des adhérent·e·s pour qu'ils puissent se saisir de ce dispositif.
- Un bilan annuel permettra d'ajuster le dispositif fin 2025.

38. <https://cultureetcreationenmutations.fr/le-diagnostic/>

39. https://observatoires.afdas.com/sites/default/files/document-ressource/Rapport_Pro prospective_Comp etences_Saulea.pdf

PRÉCONISATIONS

1. EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES ORGANISATIONS DU TRAVAIL

Mener une expérimentation pour interroger l'impact des mutations liées à l'adaptation et à l'atténuation sur les processus de travail (temps, organisation, qualité)

L'une des principales conclusions du rapport de l'EDEC Culture⁴⁰ (mai 2022) met en exergue que la transition écologique forcera la multiplication des compétences des professionnel-le-s sans réel abandon de compétences antérieures. La formation (page 8), mais aussi la mise à disposition de professionnel-le-s qualifié-e-s (page 26) participent à la prise en compte de ce constat, mais ne peuvent être dissociées d'une réflexion sur l'organisation même du travail au sein des structures. L'étude menée par ARVIVA et l'IE-EFC "*Transition économique, transition écologique : la coopération comme levier de transformation*"⁴¹ (novembre 2023) souligne d'ailleurs le lien entre transformation écologique profonde et ancrage des enjeux dans des gouvernances et des modes de travail repensés.

En ce sens, il nous semble très opportun de pouvoir analyser les impacts de diverses méthodes organisationnelles sur la mise en œuvre de transformations écologiques. Une expérimentation pourrait être menée : d'abord, en lançant une recherche-action avec des structures adhérentes à nos réseaux volontaires et prêtes à tester des nouvelles formes d'organisation du travail pour favoriser des mutations écologiques fortes ; puis donnant lieu à une analyse fine des impacts sur les professionnel-le-s concerné-e-s. Une étude de ce type permettrait de documenter des formes de transformation justes et maîtrisées pour dégager des leviers d'action répliquables, permettre leur essaimage, et organiser la prévention des risques psycho-sociaux afférents à de telles transformations.

2. INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À TOUTES LES FICHES MÉTIER

Contribuer au « verdissement » de tous les métiers : adapter les fiches de postes et référentiels métiers aux enjeux d'atténuation et d'adaptation

Au-delà de l'appropriation effective par tou-te-s des enjeux de transition, et de leur gestion collective au sein des structures, les évolutions des compétences doivent être intégrées aux fiches de postes et référentiels métiers.

L'expérimentation proposée en préconisation 1 pourrait contribuer à cela en mettant en valeur des propositions d'organisation du travail différentes et en ouvrant la voie à des modalités de répartition juste des compétences nécessaires à la transition entre les différents postes et métiers.

Plus généralement, il semblerait important d'entamer des réflexions sectorielles au sein des espaces décisionnels en matière de normalisation des emplois (CPNEF-SV, instances paritaires) pour aboutir à la modification progressive des référentiels métiers. Ce travail de plaidoyer sera certainement nourri par l'expérience de structures travaillant à ces modifications normatives (Collectif des festivals⁴² notamment), et devra s'effectuer de concert avec les opérateurs de compétences.

40. https://observatoires.afdas.com/sites/default/files/document-ressource/Rapport_Pro prospective_Comp etences_Saulea.pdf

41. <https://nuage.arviva.org/index.php/s/RmQfeHDZWKAe9NG>

42. <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/>

MOBILITÉS

ENGAGEMENT :

CONSTRUIRE UNE POSITION PARTAGÉE EN
MATIÈRE DE MOBILITÉS CULTURELLES

PRÉCONISATION :

ÉTABLIR UN DIALOGUE SYSTÉMATIQUE AVEC LES
OPÉRATEURS DE TRANSPORT

INTRODUCTION

La mobilité constitue la part la plus importante de notre impact carbone - en particulier du fait du déplacement des publics - pour autant c'est bien la rencontre physique des œuvres, des artistes et du public qui fait la spécificité du spectacle vivant et qu'il est impératif de conserver.

Comment articuler la nécessaire et souhaitable mobilité des œuvres et des publics avec l'exigence de réduction de l'impact carbone du secteur ? Comment concilier cette volonté de décarbonation avec le désir de succès, de tournées internationales, de scénographies spectaculaires, et de publics de plus en plus nombreux ?

Cette **complexité nous impose de l'approcher de manière collective**. Elle invite les entreprises culturelles que nous représentons à interroger leurs mobilités et l'impact de leurs modèles de production/diffusion, à expérimenter et soutenir des formes de mobilités durables. Elle nous invite à porter des discours communs pour influencer sur les politiques d'aménagement du territoire et d'organisation de la mobilité, et à le faire en coalition avec d'autres secteurs.

Nous souhaitons à la fois **faciliter les pratiques vertueuses pour nos adhérent-e-s et le secteur, et contribuer à la transformation de besoins sectoriels connus en de réelles actions politiques**.

A court terme, nous nous engageons donc à élaborer une position partagée sur les questions de mobilités culturelles dans leur ensemble et à la diffuser (page 30). Pour permettre la mise en œuvre des propositions qui figureront dans ce document, nous appelons aussi de nos vœux un dialogue entre les acteur-ric-e-s culturel-le-s et les acteur-ric-e-s des mobilités à différentes échelles afin de réfléchir aux modèles de transports individuels et collectifs.

ENGAGEMENT

CONSTRUIRE UNE POSITION PARTAGÉE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS CULTURELLES

S'aligner sur des positions partagées et priorités communes en matière de mobilités culturelles

Des propositions concrètes, pertinentes et transformatrices pour rendre la mobilité culturelle durable ont déjà été formulées à de multiples reprises. Les initiatives ne manquent pas, à l'instar de l'expérimentation "Projet Avignon Mobilité Durable"⁴³ (2023) portée par le COFEES et animée par David Irlé. L'enjeu est donc de s'accorder collectivement sur des axes prioritaires réalistes au regard de nos capacités de mise en œuvre et de celles des autorités compétentes.

DESCRIPTION

Nous produirons en 2024 un manifeste qui fera état des priorités et propositions de nos organisations en matière de mobilités culturelles. Son objectif sera double : identifier les leviers d'actions du secteur du spectacle vivant pour changer les pratiques des structures que nous représentons, et faire alliance pour influencer les décideurs et opérateurs de transports sur des enjeux d'infrastructures et d'aménagement du territoire.

De nombreuses propositions ont déjà été partagées et seront discutées plus amplement au cours de l'année prochaine, par exemple :

- **Sur la mobilité des publics** : œuvrer pour le développement de transports publics accessibles ou l'extension de leurs horaires, systématiser les infrastructures d'accueil de mobilités douces dans les lieux, mettre en place un dispositif de gratuité des transports en commun sur présentation du billet de spectacle, mettre en réseaux des structures culturelles pour créer des coalitions territoriales ...
- **Sur la mobilité des équipes artistiques et techniques, et des oeuvres** : créer une carte SNCF artiste et/ou technicien·ne (ou un tarif fixe subventionné), permettre aux artistes de voyager avec leurs instruments

sur le réseau SNCF sans risque d'amende, simplifier le fret ferroviaire des instruments volumineux et des décors, étendre le forfait mobilité durable et le remboursement des transports publics pour l'intermittence, harmoniser les normes techniques et de matériels entre les salles et les producteurs pour réduire le volume transporté, optimiser les tournées tout en tenant compte du bien-être des équipes.

Nous nous accorderons autour de mesures claires et priorisées à mettre en œuvre dans nos filières et à porter collectivement auprès des pouvoirs publics et opérateurs de transport.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- Ce travail sera mené par un **comité de projet** regroupant 12 à 15 professionnel·le·s du spectacle et coordonné par ARVIVA.
- Pour être au plus proche des réalités et contraintes hétérogènes sur les sujets mobilités, nous veillerons à constituer un **groupe divers et représentatif** en termes de :
 - Géographie (urbains, ruraux et territoires d'outre-mer)
 - Esthétique
 - Tailles et zone de rayonnement (local, international)
 - Privé & Public
 - Métiers (équipe artistique, administrative, technique...)
- Ce comité travaillera en **sous-commissions thématiques** (mobilité des publics, mobilités artistes et techniques, les imaginaires de la mobilité durable ...).
- Pour développer une compréhension fine des enjeux, les sous-groupes consulteront des **spécialistes des questions des mobilités** (y compris d'autres secteurs), des **transporteurs**, et/ou des agent·e·s de **collectivités**.
- Les travaux de chaque sous-commission seront mis en commun pour croiser les propositions et aboutir à une liste partagée.
- Celles-ci seront validées par les représentants des organisations signataires, puis intégrées à un communiqué collectif qui sera **publié et diffusé** début 2025.

43. <https://cofees.fr/wp-content/uploads/2023/10/Mobilite-Durable-Avignon-Rapport-intermediaire-190923.pdf>

PRÉCONISATION

ÉTABLIR UN DIALOGUE SYSTÉMATIQUE AVEC LES OPÉRATEURS DE TRANSPORT

Contribuer au plaidoyer à l'échelle locale, nationale et européenne

La clarification de mesures prioritaires, élaborées avec des expert·e·s qualifié·e·s (engagement 1) vise aussi à un essaimage et une appropriation large de ces mesures afin de favoriser leur concrétisation. Le rôle d'interface de nos organisations facilitera la diffusion de mesures partagées. Leur mise en œuvre sera sujette à la manière dont les divers acteur·rice·s choisiront de s'en saisir. La question de l'accessibilité dans les zones rurales fera l'objet d'une attention particulière, en considération de l'ancrage territorial des structures nécessaires à une politique culturelle la plus équilibrée possible sur l'ensemble du territoire.

En ce sens, plusieurs niveaux d'intégration sont à considérer :

- A l'échelle nationale, des rendez-vous multipartites avec les ministères des Transports, de la Culture et des opérateurs nationaux comme la SNCF sont nécessaires. L'alliance du secteur culturel avec des réseaux nationaux œuvrant pour des mobilités moins carbonées (Fer de France⁴⁴, Ferroviaire démocratique⁴⁵ par exemple) est également à envisager.
- A l'échelle européenne, il s'agirait de partager et croiser nos travaux avec des fédérations européennes (par exemple Pearle⁴⁶) sans se limiter au secteur culturel, et de dialoguer avec des acteurs français financeurs de tournées internationales (comme l'Institut Français et le CNM).
- A l'échelle locale, les structures du spectacle vivant doivent être en capacité de prendre en main des négociations de façon solidaire et mutualisée. Nous porterons ces questions en outillant nos adhérent·e·s et en les mettant en réseau. Cette

structuration doit être également soutenue par les Comités régionaux des professions du spectacle (COREPS), et autres organisations locales structurantes.

ET ENSUITE

La mobilité est une question à envisager sur le temps long, car son évolution implique des investissements lourds, mais aussi des changements de comportements et de mentalités. Nous avons d'ailleurs dans un premier temps envisagé un axe d'engagement autour de la sensibilisation des publics et de l'imaginaire de la mobilité durable. Cette préconisation n'apparaît pas dans ce document par souci de s'atteler d'abord à lever les freins infrastructurels qui empêchent le report modal.

44. <http://www.ferdefrance.fr>

45. <http://ferroviairedemocratique.fr>

46. <https://www.pearle.eu>

Co-cr  e par

ASTP
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN
DU TH   TRE PRIV  


FEDELIMA
F  d  ration des Lieux
de Musiques Actuelles


F  d  ration
des Ensembles
Vocaux et
Instrumentaux
Sp  cialis  s


**LES FORCES
MUSICALES**


**FRANCE
FESTIVALS**

**FUTURS
COMPOS  S**
R  SEAU NATIONAL
DE LA CR  ATION
MUSICALE


produs


**PRO
FEDIM**

**LA SC  NE
IND  PENDANTE**
SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRENEURS
DE SPECTACLES

SMA
Syndicat des Musiques Actuelles


smc
syndicat fran  ais
des **compositrices**
et **compositeurs** de
musique **contemporaine**

SYNDICAT NATIONAL DES
SNSP
SC  NES PUBLIQUES

synavi
syndicat national
des arts vivants

ARVIVA
-ARTS VIVANTS -ARTS DURABLES

A l'animation des pl  ni  res avec les directions et
repr  sentant  s des organisations :

Jihad-Michel Hoballah des Ateliers du lien.

Avec l'engagement de :

Pauline Auberger, Solweig Barbier, Sonia Bilon, Marie Beffeyte, Pierre Blouin-Hulin, C  lia Berthet,
Alexandra Bobes, Boris Colin, Philippe Chapelon, Chlo  e Chatt  , Bruno Cochet, Aurore Desbois, Euxane de Donceel,
Ga  lle Le Dantec, Anne-Claire Gourbier, Magdeleine Goutierre, Anne-Ga  lle Geffroy, Marine Gacogne,
Lo  c Gu  nin, Juan Camilo Hernandez Sanchez, Aur  lie Hannedouche, Julien H  teau, S  bastien Justine,
Louise Lallier, Margot Lallier, Nancy Marquet, Sonia Madoul  , Am  lie Mathieu, Sophie Meicler, Olivier Michel,
Claire Moreau, Fr  d  rique Payn, Annabelle Playe, Hermine P  liss   du Rausas, Louis Presset, Ghislaine Plus,
Agn  s Princet, Nadia Ratsimandresy, Laurence Raoul, Camille Renard, Elo  se Rolland, Marion Robinet,
Laurence Rougier, Malika S  guineau, Carine Tedesco, Emmanuelle Tachoirs.

Merci    toutes et    tous !